

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - CAMPAGNE 2026**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement. Elle est attribuée par le préfet de région sur propositions des préfets de départements qui opèrent une sélection des projets en fonction des spécificités des territoires.

Vu, la circulaire du 19 décembre 2025 sur la campagne DSIL 2026 émise par le Préfet des Bouches-du-Rhône ;

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements et notamment ceux qui répondent aux priorités suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans ce cadre, et en cohérence avec les priorités définies par la DSIL 2026, Monsieur le Maire présente les projets suivants :

- Les travaux de rénovation du groupe scolaire Les Cadeneaux, *incluant notamment le remplacement du chauffage, de la ventilation, la GTC, l'isolation des murs ITE, le remplacement des menuiseries, travaux électriques, travaux de plafonds.*
Ces travaux s'inscrivent dans un plan pluriannuel visant à préserver l'état des bâtiments, renforcer leur résilience face aux changements climatiques, réduire leur consommation énergétique et améliorer le confort des usagers.
- La sécurisation et l'accessibilité de nos bâtiments publics, incluant la mise aux normes des équipements, le renforcement des dispositifs de prévention et l'amélioration des infrastructures pour garantir un égal accès aux services publics à tous les Pennois.
- Les travaux de rénovation du groupe scolaire La VOILERIE, *incluant l'encapsulage des cloisons/contre-cloisons.*
Ces travaux s'inscrivent dans un plan pluriannuel visant à préserver l'état des bâtiments, renforcer leur résilience face aux changements climatiques, réduire leur consommation énergétique et améliorer le confort des usagers

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes des dépenses subventionnables.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation des projets décrits ci-dessous, sur l'exercice 2026.

PROJET	OPERATIONS	Montant € HT	Subvention Escomptée Etat (80%)	Autofinancement commune (20%)
GS CADENEAX	Etudes/MOE LOT CVC/PB Mise en place GTC Travaux électriques Plafonds/ Menuiseries	420 400,00€	336 320,00 €	84 080,00€
GS VOILERIE	Etudes/ MOE ENCAPSULAGE NETTOYAGE	140 000,00 €	112 000,00 €	28 000,00 €
Mise en sécurité et accessibilité	Jeu de boules Voilerie Jeu de boules du vieux village Jeu de boules Plan des Pennes Fit Parc Giono / City Stade Salle BOXE Jean Roure Club d'auto modélisme Cercle du Plan des Pennes Salle Etic Stade Voilerie	198 200,00 €	158 560,00 €	39 640,00 €
	Tir à l'arc Vélodrome Louison Bobet Salle Escrime Monaco Stade Basile Boli	231 010,00 €	184 808,00 €	46 202,00 €
	Chapelle des Pénitents Cimetière du Vieux Village Aire jeux Jean Roure Aire jeux Matelot Aire jeux Square 1962 Jardin public Saint-Dominique	98 850,00 €	79 080,00 €	19 770,00 €
	GS Castel Hélène	285 030,00 €	228 024,00 €	57 006,00 €
	GS Cadeneaux Ecole de Musique Tour Flamenco Foyer Plan des Pennes Salle Pavillon des fleurs	138 820,00 €	111 056,00 €	27 764,00 €
	Parking Village des Pennes	154 140,00 €	123 312,00 €	30 828,00 €
TOTAL		1 666 450,00 €	1 333 160,00 €	333 290,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande de subvention relative à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif DSIL 2026, détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80%,

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL